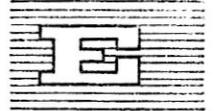


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.61/L.57
8 mai 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Londres, 10-31 mai 1972
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS POUR
LES NOMS GEOGRAPHIQUES SUR LES TRAVAUX
DE SA DEUXIEME SESSION
10-20 MARS 1970

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS POUR LES NOMS GEOGRAPHIQUES
SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME SESSION

10-20 mars 1970

Mandat

1. En application de la résolution 1314 (XLIV) du Conseil économique et social, le Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques a été invité par le Secrétaire général à tenir sa deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 10 au 20 mars 1970. Il avait tenu sa première session à Genève le 22 septembre 1967. A sa deuxième session, le Groupe a examiné l'opportunité d'organiser une deuxième conférence des Nations Unies sur les normalisations des noms géographiques, et a étudié plusieurs questions qui lui avaient été soumises par la Conférence sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève en septembre 1967.

Participants

2. Ont participé à la session 25 experts, représentant 12 des 14 principales divisions linguistiques et géographiques^{1/} du monde telles qu'elles avaient été définies à la Conférence de Genève. On trouvera à l'annexe I la liste des participants.

3. M. Erik O. Dahle, chef de la Section de la cartographie, a exercé les fonctions de secrétaire exécutif et M. Chris N. Christopher a été le secrétaire du Groupe.

1/ Durant la réunion, le Groupe a décidé de remplacer le terme "division" par le terme "région". Voir Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I : Rapport de la Conférence (Publication des Nations Unies, No de vente : F.68.I.9, p. 8).

Ouverture de la session

4. Le Sous-Directeur par intérim de la Division des ressources et des transports a ouvert la session au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

Adoption du règlement intérieur

5. Le Groupe a adopté le même règlement intérieur que celui de la Conférence de Genève^{2/}, avec les modifications suivantes :

Article 1. Chaque membre participe aux travaux du Groupe en qualité d'expert, et non pas en tant que représentant d'un Etat.

Articles 2 à 4. Lesdits articles ne sont pas applicables en l'occurrence. En effet, les experts n'étant pas désignés, mais invités, ils n'ont pas à être accrédités par leurs gouvernements.

Article 5. Le Bureau élu à la Conférence de Genève restera en fonctions jusqu'à la prochaine conférence.

Article 24. Les décisions sont prises par consensus ou à la majorité des divisions représentées, plutôt qu'à la majorité des membres présents.

Article 26. S'il est nécessaire de procéder à un vote par appel nominal, l'appel commence par la division dont le nom est tiré au sort par le Président.

Bureau de la deuxième session

6. Le Bureau de la deuxième session était le même qu'à la session de Genève et comprenait les membres ci-après :

Président : M. Meredith F. Burrill

Vice-Président : M. A. M. Komkov

Rapporteur : M. F. Nédélec

MM. Loxton, Geelan et Page ont été désignés par le Président comme assistants du Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

7. Le Groupe a adopté en tant qu'ordre du jour définitif l'ordre du jour provisoire qui accompagnait la lettre d'invitation (voir annexe II).

^{2/} Ibid., par. 5.

Objectifs, fonctions et mode de fonctionnement

8. Conformément à la résolution 1314 (XLIV) du Conseil économique et social, le Groupe spécial d'experts est chargé d'assurer en permanence la coordination et la liaison entre les nations en vue de faire progresser la normalisation des noms géographiques et d'encourager la formation et les travaux des divisions linguistiques et géographiques.

9. Afin de permettre au Groupe de s'acquitter de sa tâche et d'aboutir aux résultats visés dans les résolutions adoptées à la Conférence de Genève^{3/}, tant à l'échelon national que sur le plan international, les divisions linguistiques et géographiques telles qu'elles ont été définies dans le rapport présenté à cette conférence continueront d'exister, et le Groupe spécial d'experts encouragera et appuiera la convocation de réunions à l'intérieur de chacune de ces divisions.

10. Les 14 principales divisions linguistiques et géographiques du monde telles qu'elles ont été définies à Genève en 1967 et modifiées ultérieurement par le Groupe spécial sont les suivantes :

1. Etats-Unis d'Amérique et Canada
2. Amérique latine
3. Groupe du Royaume-Uni
4. Groupe parlant l'allemand ou le néerlandais
5. Groupe nordique (Norden)
6. Régions de langues romaines, à l'exclusion de l'Amérique latine
7. Est, centre et sud-est de l'Europe
8. Union des Républiques socialistes soviétiques
9. Groupe arabe
10. Asie du Sud-Ouest, à l'exclusion du groupe arabe
11. Groupe indien
12. Asie du Sud-Est
13. Asie orientale
14. Afrique au sud du Sahara

3/ Ibid., p. 10 à 16.

11. Un pays qui n'appartient pas encore à une division pourra choisir lui-même celle à laquelle il souhaite être rattaché. Les pays membres d'une division pourront en outre participer aux activités de divisions autres que la leur, à condition que le nombre total de pays et la nature de leur participation n'influent pas sur la répartition linguistique et géographique à l'intérieur de la division intéressée.

12. Le Groupe spécial d'experts comprend un représentant par division. A l'intérieur de chaque division, les pays choisiront, selon des procédures de leur choix, un expert qui sera chargé de représenter leur division aux réunions du Groupe spécial d'experts et d'intervenir, si besoin est, au nom de la division dans son ensemble, aux conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. A titre provisoire, le bureau actuel du Groupe spécial d'experts restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit renouvelé par voie d'élection.

13. L'expert chargé de représenter une division devra veiller à ce que les travaux du Groupe spécial d'experts et ses possibilités d'action en matière d'assistance technique soient portés à l'attention de tous les pays appartenant à la division intéressée et de faire rapport à l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes particuliers qui se posent aux pays qui en font partie.

14. Les gouvernements pourront déléguer aux réunions du Groupe leurs propres experts et ceux-ci pourront y exprimer leur opinion, étant entendu que leur participation sera coordonnée avec celle de l'expert représentant la division intéressée et que ce dernier votera au nom de celle-ci.

15. Le Groupe spécial d'experts élira le bureau suivant : un Président, un Vice-Président et un Rapporteur.

16. Les élections auront lieu à la clôture de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Les membres du Bureau resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus à la conférence suivante. La section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies assurera le secrétariat du Groupe.

17. En l'absence du Président, le Vice-Président assumera la présidence. En l'absence du Vice-Président ou du Rapporteur, le Président désignera des suppléants pour la durée du mandat qui reste à courir.

18. Le Groupe spécial d'experts se réunira immédiatement avant et aussitôt après chaque conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, au même endroit que celle-ci. Il devra se réunir un an au plus avant chacune de ces conférences, de manière à pouvoir faire les préparatifs nécessaires. Il pourra également être convoqué spécialement en dehors des périodes susmentionnées.
19. Les personnes possédant des connaissances particulières dans certains domaines de la normalisation des noms géographiques pourront être invitées à en faire bénéficier les membres du Groupe spécial d'experts.
20. Durant les réunions du Groupe spécial d'experts, l'examen de problèmes particuliers pourra être confié à des groupes d'experts ad hoc. Une fois leurs travaux terminés, ces groupes seront automatiquement dissous, à moins que leur mandat ne soit spécialement prorogé.
21. Entre les réunions du Groupe spécial d'experts, on pourra constituer des groupes de travail composés de spécialistes, présidés par un expert d'un pays donné et chargés d'étudier des problèmes spécifiques. Des groupes de ce genre ne pourront être créés qu'avec l'accord du Groupe spécial d'experts et leurs conclusions et recommandations devront être approuvées par celui-ci avant d'être soumises aux conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques pour approbation définitive.
22. Les langues de travail de l'Organisation employées lors des réunions du Groupe spécial d'experts dépendront des pays représentés et des installations disponibles.
23. Les membres du Groupe spécial d'experts resteront en rapport les uns avec les autres et communiqueront deux fois par an à la section de la cartographie de l'Organisation, ainsi qu'aux autres membres du Groupe et au Bureau, un rapport sur leurs principales activités.
24. Outre les communications transmises par voie officielle, les experts représentant les divisions, ainsi que les représentants des différents pays, seront tenus officieusement au courant des négociations, des programmes et des besoins du Groupe spécial d'experts.
25. Le Groupe spécial d'experts encouragera tous les pays, qu'ils appartiennent ou non à la même division, à se transmettre mutuellement des renseignements et à les communiquer également à la section de la cartographie de l'ONU.

Activités du Groupe d'experts et de son Président

26. Le Président a rendu compte des résultats de la séance du Conseil économique et social du 18 mai 1968, à laquelle avait été examinée la résolution de la Conférence de Genève tendant à constituer une commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et à convoquer une deuxième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Il a déclaré qu'il n'avait malheureusement pas été possible de créer un nouvel organe du genre de celui qui avait été envisagé par la Conférence, et que la pénurie de ressources financières avait également empêché tout engagement de dépenses supplémentaires. Le Conseil économique et social avait toutefois invité le Groupe spécial d'experts créé par la Conférence à assumer les fonctions que celle-ci avait envisagé de confier à la Commission permanente dont elle avait recommandé la création. Le Conseil avait également prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Groupe spécial d'experts, d'examiner l'opportunité d'organiser une deuxième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Les membres du Conseil avaient noté à cette occasion que de nombreux représentants avaient participé à la Conférence de Genève et qu'un pourcentage élevé d'entre eux était des spécialistes. De l'avis du Conseil, le succès manifeste de la Conférence militait fortement en faveur de la prorogation du mandat du Groupe spécial d'experts.

27. A la première session du Groupe, à Genève, la plupart des experts qui avaient indiqué qu'ils aimeraient participer aux travaux du Groupe en qualité d'experts avaient signalé qu'ils devraient obtenir au préalable l'assentiment de leurs gouvernements respectifs, dans la mesure où ceux-ci devraient prendre à leur charge les dépenses occasionnées par leur participation aux réunions. Peu d'entre eux ayant fourni par la suite les précisions nécessaires sur ce point, il avait été impossible d'arrêter définitivement la composition du Groupe. Il n'avait pas non plus été possible de donner suite à la suggestion figurant dans le rapport de la Conférence de Genève^{4/} et qui tendait à ce que les différents pays se mettent

^{4/} Ibid., p. 8.

d'accord pour fournir un expert chargé de représenter leurs divisions respectives. Il avait été convenu que tout pays souhaitant déléguer un expert aux réunions du Groupe serait libre de le faire. Etant donné que la question de la composition définitive de la Commission permanente envisagée par la Conférence avait été renvoyée au Groupe d'experts, il n'avait pas été jugé nécessaire de résoudre ce problème à l'avance.

28. Le Président avait assisté à deux conférences internationales en 1968 : la première réunion sur la normalisation des noms géographiques pour la région d'Amérique centrale, tenue au Guatemala en octobre, et le Congrès géographique international, qui avait eu lieu à New Delhi (Inde) en décembre. Aux deux conférences, le Président avait rendu compte des résultats et des résolutions de la Conférence de Genève. Au Guatemala, il avait présenté un mémoire intitulé "Aspects internationaux de la normalisation des noms géographiques" et à New Delhi un document dont le titre était "Normalisation internationale des noms géographiques, Conférence de 1967"^{5/}.

29. En 1968, en allant à New Delhi et en en revenant, le Président avait rencontré des spécialistes des noms géographiques à Athènes, Ankara, Beyrouth, Jérusalem, Manille, Nicosie, Taïpei et Tokyo. Il était apparu que les communications émanant de l'Organisation des Nations Unies ne parvenaient pas toujours aux intéressés et qu'il faudrait prévoir de nouvelles filières. Il était apparu également que les personnes compétentes s'efforçaient véritablement de donner suite aux résolutions de la Conférence de Genève.

30. En septembre 1969, M. Burrill avait assisté au dixième Congrès international des sciences onomastiques à Vienne, en qualité de représentant des Etats-Unis au Comité international des sciences onomastiques (CISO). A l'occasion de ce congrès, une section avait été spécialement constituée pour s'occuper de la toponymie cartographique. Un groupe de toponymes avait présenté à cette section une

^{5/} On peut se procurer des exemplaires de ces deux documents en en faisant la demande à la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

résolution^{5/} qui avait été examinée, puis finalement adoptée par le Congrès. M. Burrill n'était pas parvenu à convaincre le Comité international des sciences onomastiques (COSTI) que celui-ci devrait renforcer son rôle en tant qu'organisme scientifique chargé de rassembler des données de faits et éviter de prendre position sur des sujets controversés de cette nature. M. Brau, expert autrichien, avait mis au courant la délégation des Etats-Unis de certains des travaux qui avaient été accomplis en Autriche depuis la Conférence de Genève, et il s'était chargé de faire distribuer des exemplaires d'un glossaire spécialisé, avant et durant le Congrès^{7/}.

31. Le Board on Geographic Names (BGN) des Etats-Unis et la Commission permanente des noms géographiques avaient tenu une réunion en 1968 qui constituait la septième d'une série de consultations biennales. Les deux organismes avaient, entre autres, établi un rapport conjoint sur la latinisation des noms géographiques. Des exemplaires de ce rapport, intitulé "Rapport sur la latinisation" ont été distribués aux membres du Groupe.

32. Le Président a également déclaré qu'il avait participé à la première réunion sur la normalisation des noms géographiques pour la région d'Amérique centrale, qui s'était tenue à Guatemala en octobre 1968. Le Guatemala avait alors fait bénéficier les pays voisins de l'expérience et des connaissances qu'il avait pu acquérir dans le cadre d'un programme national de normalisation des noms géographiques, en organisant notamment une démonstration pratique. Les pays

6/ "Le dixième Congrès international des sciences onomastiques recommande à tous ceux qui s'intéressent aux questions d'onomastique, en particulier au Groupe d'experts des noms géographiques des Nations Unies, d'appliquer chaque fois qu'il est possible dans le domaine des sciences onomastiques les règles de translittération figurant dans les recommandations de l'Organisation internationale de normalisation (OIN), à moins que, dans des cas particuliers, des raisons importantes ne justifient que l'on s'en écarte. Les divergences actuelles entre les règles de translittération de l'OIN et les pratiques en usage dans les pays utilisant des caractères non latins devraient être éliminées grâce à une coopération entre ces pays, l'OIN et les organismes scientifiques (philologiques) compétents."

7/ La section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies peut, sur demande, fournir des exemplaires de ce glossaire.

d'Amérique centrale avaient tous participé à cette réunion, et tous, à l'exception du Nicaragua, y avaient délégué des spécialistes. Cette réunion avait suscité un vif intérêt et plusieurs pays s'apprêtaient à entreprendre de nouveaux programmes.

33. Le groupe parlant l'allemand ou le néerlandais s'étant réuni en janvier 1969, un rapport sur les travaux de cette réunion a été présenté au Groupe d'experts^{8/}.

34. Le Président a signalé que le Board of Geographical Names des Etats-Unis avait prêté son concours à d'autres pays en leur communiquant, d'une part, des modèles de dossiers et de négatifs de cartes perforées à partir desquels ils puissent, après les avoir ajustés comme il se doit, établir eux-mêmes des nomenclatures et, d'autre part, des listes de noms à faire vérifier par les autorités compétentes.

35. Deux nouvelles nomenclatures du BGN^{9/}, à savoir la première édition du numéro 111 concernant les détails topographiques sous-marins et la troisième édition du numéro 14 sur l'Antarctique, témoignent d'une coopération très étroite avec d'autres pays.

Réseau de diffusion des documents

36. La distribution de la documentation avait posé un problème, les experts et autres participants à la réunion de Genève n'ayant pas fourni leur adresse complète, et certains des documents qui leur avaient été envoyés ayant été retournés par les services postaux. Il était apparu également que, dans de nombreux pays, les documents de l'Organisation des Nations Unies distribués par voie officielle n'étaient pas parvenus aux personnes s'occupant des noms géographiques. Les membres du Groupe ont donc fait connaître leurs adresses officielles, dont on pourra trouver la liste à l'annexe I. Il a en outre été convenu qu'afin d'accélérer la diffusion de la documentation, les membres du Groupe se transmettraient désormais directement les documents pertinents, tout en envoyant également des exemplaires à l'Organisation des Nations Unies.

^{8/} On peut se procurer des exemplaires de ce rapport auprès de la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

^{9/} On peut consulter des exemplaires de ces nomenclatures à la collection de cartes de la bibliothèque de l'ONU.

37. Il a par ailleurs été décidé que, sur la base du Bulletin terminologique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies No 248 (ST/SC/SER.F/248 et Additifs), chaque pays Membre de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que chaque pays partie au statut de la Cour internationale de Justice, devrait désigner une personne qui serait chargée de recevoir tous les documents diffusés par l'entremise du réseau ainsi mis en place. D'autre part, tous les experts, ainsi que les intermédiaires pouvant être désignés à cet effet, seraient renseignés officieusement quant à la distribution des documents de l'Organisation qui leur seraient adressés par voie officielle.

Activités nationales

38. Dans son rapport général au Groupe, le Président a présenté des exposés écrits qui avaient été rédigés par des experts de la France, de l'Inde, de l'Iran, du Kenya, du Liban, de la Norvège et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Un rapport conjoint a été soumis par le groupe parlant l'allemand ou le néerlandais (Autriche, la République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas et Suisse)^{10/}. Des exposés oraux ont été faits par des experts des autres pays participants. Tous ces rapports ont révélé des progrès de plus en plus rapides dans le domaine de la normalisation des noms géographiques, progrès directement imputables à la Conférence de Genève de 1967, ainsi qu'une amélioration des communications entre pays à ce propos.

Langues des minorités

39. Etant donné les graves difficultés soulevées par la transcription des noms géographiques appartenant à des langues des minorités, et afin de mieux comprendre la diversité des conditions régnant dans les divers pays intéressés, le Groupe a suggéré que les représentants desdits pays recueillent et analysent les renseignements pertinents concernant leurs pays respectifs, puis qu'ils rédigent des mémoires et en diffusent le texte dans les quatorze divisions linguistiques et géographiques.

^{10/} On peut se procurer des exemplaires de ces rapports en en faisant la demande à la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

Détails topographiques sous-marins

40. Concernant la question b) du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Examen des activités des organismes internationaux qui s'occupent des détails topographiques maritimes et sous-marins", le Groupe a concentré son attention sur les sujets ci-après : termes et définitions, nouveaux noms et consultations avec les organismes internationaux.

41. M. A. M. Komkov a présenté un mémoire intitulé "Comment normaliser les noms géographiques des détails topographiques maritimes et sous-marins", qui a été examiné par un groupe de travail composé de MM. Burrill, Delaney, Hovda, Komkov, Meynen et Sadeghian. On trouvera à l'annexe III l'essentiel des délibérations de ce groupe. Le Groupe de travail a recommandé à l'unanimité que le Groupe spécial d'experts entreprenne une nouvelle étude en vue d'élaborer des directives touchant les différentes applications des noms des détails topographiques sous-marins, d'en définir la terminologie descriptive, de mettre au point des méthodes permettant de les transcrire et d'en normaliser la nomenclature et, enfin, de déterminer quels sont les organismes les plus aptes à centraliser et diffuser les renseignements pertinents.

42. Plusieurs experts ont présenté des rapports dont une partie concernait la nomenclature des détails topographiques sous-marins. M. Meynen a notamment rendu compte de ses travaux sur l'établissement d'un dictionnaire des noms géographiques et des termes techniques.

43. Le Groupe a décidé de constituer un groupe de travail ad hoc composé de spécialistes et de lui confier l'étude susmentionnée touchant la nomenclature des détails topographiques sous-marins. Il a été convenu que ce groupe de travail serait composé d'experts du Canada, des Etats-Unis, de l'Inde, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. M. Delaney a été chargé d'organiser les travaux de ce groupe.

Langues africaines

44. Le Groupe d'experts a examiné les résolutions 16 et 18 de la Conférence de Genève^{11/} touchant les problèmes que pose la transcription des noms géographiques

^{11/} Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I : Rapport de la Conférence, chap. III.

empruntés à des langues africaines, dont beaucoup sont encore totalement ou partiellement non écrites.

45. Le Groupe est convenu qu'avant de pouvoir formuler des recommandations à ce sujet, il devait disposer de renseignements plus détaillés concernant les pays africains intéressés. A titre préliminaire, le Groupe a donc prié le Secrétariat d'adresser aux 35 Etats Membres africains dont le pays est situé au sud du Sahara un questionnaire approuvé par les membres du Groupe. On a toutefois estimé que des recherches plus poussées seraient ensuite nécessaires si l'on voulait poursuivre l'étude de ce problème. Il a été suggéré d'organiser une conférence qui rassemblerait les pays de la division intéressée, mais il est apparu impossible, dans les circonstances actuelles, de trouver un pays hôte et d'assurer la pleine participation des 35 Etats appartenant à la division. Le Groupe a donc jugé que la solution plus pratique serait que J. Loxton, l'expert représentant la division au sein du Groupe, se rende successivement dans tous les pays intéressés, prépare une étude sur chacun d'entre eux et rédige un rapport d'ensemble que le Groupe examinerait par la suite. Une aide financière étant toutefois nécessaire pour donner suite à cette proposition, il a été suggéré d'entrer en rapport avec la Fondation Ford, le financement d'un projet de cette nature pouvant éventuellement l'intéresser. Le Groupe a donc prié l'expert responsable de la Division d'adresser une demande au Bureau régional de la Fondation Ford à Nairobi (Kenya).

Noms topographiques extra-terrestres

46. Le Groupe a tout d'abord cherché à déterminer s'il avait compétence pour examiner la question de la nomenclature topographique extra-terrestre. Certains ont fait valoir que les noms topographiques extra-terrestres n'étaient pas à proprement parler géographiques et qu'ils relevaient plutôt du domaine de l'astronomie, mais la majorité des membres du Groupe ont été d'avis qu'étant donné l'évolution des techniques spatiales, ce problème intéressait également les cartographes et les géographes.

47. M. Komkov a parlé assez en détail de l'établissement de cartes de la face cachée de la Lune par l'URSS, et il a noté à cet égard que de nombreux noms avaient été adoptés à titre provisoire. Il a expliqué qu'il serait impossible d'attendre

/...

qu'ils soient approuvés par l'Union astronomique internationale si l'on voulait publier ces cartes dans un délai raisonnable. M. Lewis a complété les remarques de M. Komkov en retraçant brièvement l'historique de la nomenclature lunaire. Il a signalé à ce propos que les Etats-Unis d'Amérique, au lieu d'employer des noms, utilisaient un système de numérotation, afin d'éviter d'adopter une terminologie qui ne soit pas encore approuvée sur le plan international.

48. Le Groupe a décidé de confier l'examen de cette question à un groupe de travail composé d'experts des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. M. Komkov a été chargé d'organiser les travaux du Groupe.

Langues non écrites

49. Le Groupe, après avoir reconnu que, pour un grand nombre de langues non écrites utilisées de par le monde, la documentation dont on disposait actuellement était insuffisante, et après avoir pris note des principes et procédures énoncés dans la résolution 16 de la Conférence de Genève de 1967^{11/}, a instamment prié tous les pays qui sont aux prises avec des problèmes du fait de langues non écrites de recueillir, avant la prochaine conférence plénière, tous les renseignements pertinents et documents disponibles, d'établir un mémoire descriptif à ce sujet et d'en diffuser le texte dans les 14 divisions géographiques et linguistiques. Le Groupe a examiné avec une attention particulière le document d'information No 4 intitulé "Normalisation des noms de lieu", présenté par M. Nédélec, et a estimé que ce document complétait fort utilement les données dont on disposait à propos des langues non écrites.

Chinois

50. Le Groupe, en examinant la résolution 15^{11/} de la Conférence de Genève de 1967, a pris note du document de travail No 17, présenté par M. Tsao, intitulé "Rapport sur la latinisation"^{12/}, ainsi que des travaux qui ont été entrepris en

^{12/} On peut se procurer des exemplaires de ce mémoire en en faisant la demande à la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

République de Chine en vue d'améliorer le système de latinisation qui y est utilisé officiellement à l'heure actuelle. Le Groupe a recommandé que la République de Chine s'efforce de terminer ses travaux avant la prochaine conférence et diffuse des renseignements détaillés dans les 14 divisions. Le Groupe a recommandé en outre que les pays poursuivant actuellement des travaux touchant les noms géographiques chinois rédigent des mémoires sur les procédures qu'ils utilisent et les raisons pour lesquelles ils les utilisent, et qu'ils distribuent des exemplaires de leurs mémoires dans les 14 divisions.

Cambodgien

51. Le Groupe, notant l'opportunité d'adopter un système unique de latinisation des noms géographiques cambodgiens et conformément à la recommandation formulée par le représentant du Cambodge à la Conférence de Genève de 1967^{13/}, a décidé de proposer l'adoption du système BGN/PCGN de 1962 pour la translittération des noms géographiques cambodgiens, système utilisé officiellement au Cambodge à l'heure actuelle. Un exemplaire de ce système sera distribué aux participants à la prochaine conférence.

Amharique

52. Le Groupe spécial d'experts a pris la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies d'entrer en rapport avec les autorités cartographiques éthiopiennes afin d'obtenir la confirmation officielle que les organismes éthiopiens chargés des noms géographiques avaient accepté le système BGN/PCGN de 1967 pour la translittération des noms amhariques.

Groupe de travail sur un système unique de latinisation

53. Comme suite à la résolution 9 de la Conférence de Genève^{11/}, le Groupe a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé de faire une étude comparative des divers systèmes de latinisation et d'analyser leurs avantages et leurs inconvénients

^{13/} Voir Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. 2, Proceedings of the Conference and Technical Papers (Publication des Nations Unies, No de vente : E.69.I.8, p. 71-72).

en tant qu'instruments de normalisation des noms géographiques. Les membres de ce groupe sont MM. Breu, Geelan, Gómez de Silva, Halvorsen (dont la nomination a été recommandée, à titre provisoire, par M. Per Hovda), Komkov, Nédélec, Page et Sharma^{14/}. Le Groupe d'experts a reconnu que cette étude comparative devrait être extrêmement détaillée et être effectuée par correspondance, tout au moins au stade initial. Par la suite, le Groupe de travail spécial devrait se réunir où et quand les circonstances l'exigeraient. M. Komkov a souligné qu'il faudrait absolument faire appel à des spécialistes, et que les membres du Groupe de travail spécial devraient être disposés à assurer la liaison à cet égard.

Etablissement d'une liste de noms géographiques

54. Le Groupe a recommandé que les documents de travail Nos 7 et 25, intitulés respectivement "Liste de noms géographiques dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies" et "Liste de noms géographiques à usage international"^{15/} soient renvoyés à la quatrième session du Groupe spécial d'experts qui se tiendra probablement immédiatement avant la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. A cette quatrième session, le Groupe examinera également tous les autres documents qui pourraient être disponibles à ce sujet.

Effectifs

55. Le Groupe a recommandé que les effectifs de la Section de la cartographie soient renforcés de manière à pouvoir faire face à l'augmentation prévue du volume de travail dans le domaine de la normalisation des noms géographiques.

Fréquence des conférences

56. Le Groupe spécial d'experts est convenu que des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques devraient être organisées à des intervalles de trois ans au moins et de quatre ans au plus.

^{14/} M. Gómez de Silva a été élu à l'unanimité président du Groupe de travail spécial.

^{15/} On peut se procurer des exemplaires de ces documents en s'adressant à la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

Lieu et date de la troisième session du Groupe spécial d'experts

57. Le Groupe a décidé qu'une session préparatoire devrait être convoquée au Siège de l'Organisation, au début de 1971, en prévision de la prochaine conférence, et que les dépenses des experts devraient être prises à leur charge par leurs gouvernements.

Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation
des noms géographiques

58. Le Groupe est convenu qu'une deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques devrait être convoquée au cours du dernier trimestre 1971 ou du premier trimestre 1972.

ANNEXE I

Noms et adresses officielles des participants

AUTRICHE	M. Josef Breu	Oesterreichisches Ost-und Suedosteuroop Institut Josefsplatz 6 A - 1010 Wien
CANADA	M. J. P. Drolet	Sous-Ministre adjoint (Mines et Sciences de la terre) Ministère de l'énergie, des mines et des ressources 588 Booth Street Ottawa 4, Ontario
	M. G. F. Delaney	Secrétaire exécutif Comité permanent des noms géographiques 615 Booth Street Ottawa 4, Ontario
CHINE	M. Mo Tsao	Aux bons soins de la Section géographique Ministère de l'intérieur Taïpeh, Taïwan
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	M. Meredith F. Burrill	Executive-Secretary Board on Geographic Names Department of the Interior Washington, D.C., 20240
	M. Loren A. Bloom	Chairman United States Board on Geographic Names Department of the Interior Washington, D.C., 20240
	M. Carl R. Page	TOPOCOM/DTS/GND 6500 Brooks Lanes Brookmont Maryland
	M. Robert J. Voskuil	Chairman Foreign Names Committee United States Board on Geographic Names Department of the Interior Washington, D.C., 20240

FRANCE	M. François Nédélec	Ingénieur en chef géographe Institut géographique national 136 bis, rue de Grenelle Paris (7ème)
GUATEMALA	M. Francis Gall	Instituto Geográfico Nacional Avenida Las Américas 5-76, Zona 13 Ciudad de Guatemala
INDE	M. D. N. Sharma Atri Harnal	Director Survey of India Hathibarkala Dehra Dun
IRAN	M. Mahmoud Sadeghian	Ministère des affaires étrangères Institut géographique national Téhéran
	M. Y. M. Nawabi	Université de Téhéran Faculté des lettres Département de la linguistique Téhéran
	M. Kasem Vadiie	Ministère des affaires étrangères Université de Téhéran Département de la géographie Téhéran
KENYA	M. John Loxton	Secretary SCGN Survey of Kenya P.O. Box 30046 Nairobi
LIBAN	M. M. Z. Ayoubi	Direction du Service géographique de l'armée Beyrouth
	M. Elie Jibran Kahi	Direction du Service géographique de l'armée Beyrouth
MEXIQUE	M. Guido Gómez de Silva	Xola 314 E Mexico 12, D.F.

NORVEGE	M. Per Hovda	Norsk Stadnammarkiv Universitetet i Oslo Blindern Oslo 3
PAYS-BAS	M. D. P. Blok	Institut voor Naamkunde Keizersgracht 569-571 Amsterdam - C
	M. F. J. Ormeling	Bachlaan 39 Hilversum
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	M. Emil Meynen	Institut für Landeskunde P.O. Box 130 53 Bonn - Bad Godesberg
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	M. P. J. M. Geelan	Royal Geographical Society 1 Kensington Gore London, S.W. 7
	M. H. A. G. Lewis	The Permanent Committee on Geographical Names The Royal Geographic Society 1 Kensington Gore London, S.W. 7
UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES	M. A. M. Komkov	Chef du département des noms gécgraphiques Institut central de recherche géodésique, photogrammétrique et cartographique Verhn'aja Pervomajakaja 4b Moscou E-264

ANNEXE II

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Président du Groupe spécial d'experts :
 - a) Activités du Groupe spécial d'experts
 - b) Réunions régionales
 - c) Activités nationales
4. Questions renvoyées au Groupe spécial d'experts par la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques :
 - a) Composition et mode de fonctionnement du Groupe spécial d'experts (p. 8 et 9) a/
 - b) Examen des activités des organismes internationaux s'occupant des détails topographiques maritimes et sous-marins (résolution 8.B.1, p. 13)
 - i) Termes et définitions
 - ii) Nouveaux noms
 - iii) Consultations avec les organismes internationaux
 - c) Transcription et traitement des noms géographiques :
 - i) Langues africaines non écrites (résolution 18, p. 15)
 - ii) Langues des minorités (résolution 20, p. 16)
 - iii) Cambodgien (p. 6)
 - iv) Amharique (résolution 17, p. 15)

a/ Les renseignements figurant entre parenthèses se rapportent à la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence (Publication des Nations Unies, No de vente : F.68.I.9).

- v) Chinois (résolution 15, p. 15)
 - vi) Groupe de travail sur un système unique de latinisation
(résolution 9, par. 2 et 3, p. 14)
5. Noms topographiques extraterrestres
 6. Convocation d'une deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques
 7. Questions diverses
 8. Adoption du rapport sur les travaux de la session

ANNEXE III

Mémoire du Groupe de travail sur la normalisation des noms
géographiques des détails topographiques sous-marins et sur
la terminologie descriptive connexe

Un consensus s'est rapidement dégagé au sein du Groupe de travail quant à la nécessité de normaliser les noms des détails topographiques sous-marins.

Les membres du Groupe ont généralement reconnu que des organismes tels que la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Bureau hydrographique international (BHI) et l'Association internationale d'océanographie physique (AIOP) avaient abordé de manière constructive le problème de la dénomination des détails topographiques sous-marins, et que l'on trouvait également des éléments fort intéressants à cet égard dans les travaux de MM. Wiseman et Ovey, ainsi que dans le rapport du Sous-Comité des cartes générales bathymétriques des océans de l'Association internationale d'océanographie physique et dans les documents publiés par des organismes nationaux chargés des noms géographiques. Toutefois, la proposition brièvement exposée dans le document de travail intitulé "Comment normaliser les noms géographiques des détails topographiques maritimes et sous-marins"^{a/}, et selon laquelle "dans ces conditions, l'Organisation des Nations Unies, organisation de loin la plus représentative, peut et doit prendre l'initiative d'élaborer des règles internationales touchant le traitement à appliquer aux noms et termes désignant des détails topographiques maritimes et sous-marins, à savoir leur rassemblement, leur concordance et leur approbation par tous les pays intéressés, ainsi que l'acceptation définitive et la distribution de formulaires établis à cet effet", a rencontré l'agrément du Groupe de travail, et celui-ci a reconnu la nécessité d'étudier de plus près les points suivants :

- a) Principes devant régir le choix des noms à appliquer aux détails topographiques sous-marins, et raisons à la base de ces principes;
- b) Examen suivi d'une terminologie descriptive des détails topographiques sous-marins;

^{a/} On peut se procurer ce document en en faisant la demande à la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

c) Mise au point d'un système de rassemblement, de transcription et de contrôle, accessible sur le plan international;

d) Désignation du ou des organismes les plus aptes à réaliser les objectifs susmentionnés;

e) Méthodes permettant de les atteindre.

En conclusion, le Groupe a estimé que les points susmentionnés devraient être renvoyés à un groupe de travail du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques, qui effectuerait les recherches nécessaires et ferait rapport à ce sujet, en recherchant le concours des spécialistes auxquels les Nations Unies peuvent faire appel.
